



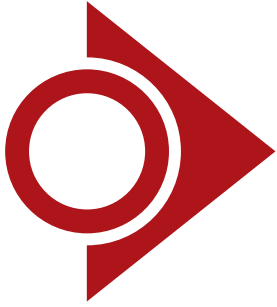
PRÉFET DE L'AIN

Rapport d'activité des services de l'État dans l'Ain

2017



www.ain.gouv.fr



Sommaire

04

**Emploi et
économie**

08

**Cohésion
sociale**

16

**Développement
des territoires**

21

Sécurités

27

Modernisation



Le mot du préfet



Le présent rapport d'activité a pour objet de rendre compte, sans prétendre à l'exhaustivité, des actions saillantes conduites par les services de l'État dans l'Ain tout au long de l'année 2017.

Il témoigne des services rendus à nos concitoyens, à leurs représentants élus, aux entreprises et aux associations dans quatre grands domaines de l'action publique : la promotion de l'emploi et du développement économique, le renforcement de la cohésion sociale, le développement des territoires et la sécurité des personnes et des biens.

En parallèle de ces grandes priorités, les services de l'État ont poursuivi leurs efforts de modernisation en continuant à se réorganiser et en renforçant leur présence numérique.

Au terme de cet exercice, je rends un hommage appuyé à celles et ceux qui, dans un service de L'État, à Bourg-en-Bresse comme sur l'ensemble du territoire de l'Ain, ont pris part à cette action.

Arnaud COCHET
Préfet de l'Ain



04

Emploi et économie

PREMIER BILAN DU FONDS DÉPARTEMENTAL DE REVITALISATION DE L'AIN



Dispositif novateur mis en place en 2016, il permet d'optimiser les sommes versées au titre du code du travail par les entreprises les plus importantes qui procèdent à plus de dix licenciements économiques sur une période de trente jours. L'entreprise concernée se libère de son obligation en versant au fonds départemental de revitalisation tout ou partie de sa contribution financière.

Le gestionnaire du fonds, Centre Ain Initiative, membre de l'association France Active, propose chaque mois à un comité réuni sous l'autorité du préfet des dossiers d'entreprises, en phase de transition délicate ou, au contraire, en phase de croissance. L'intervention du fonds se traduit par le versement de prêts d'honneur aux dirigeants, remboursables sans intérêt sur cinq ans, qui peuvent être accordés s'ils permettent de produire un effet levier auprès de banques, qui, à défaut, pourraient hésiter à s'engager. Après deux ans d'existence, le bilan de cet outil au service des petites et moyennes entreprises et de l'emploi dans le département est très positif.



CHIFFRES CLÉS

23 projets présentés
16 projets accompagnés

11 projets croissance
5 projets transition

60

**EMPLOIS CRÉÉS
OU PRÉSERVÉS**

365 000€

MOBILISÉS

qui ont permis de lever des cofinancements bancaires à hauteur d'un million d'euros

SOUTENIR L'APPRENTISSAGE ET LES PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES



L'enregistrement des contrats d'apprentissage sur l'année 2017-2018 montre une réelle stabilité dans les effectifs d'apprentis :

2 853

contrats d'apprentissage signés en 2017 - 2018

2 821

contrats d'apprentissage signés en 2016 - 2017

Le secteur public ne représente toujours qu'une faible part de ce volume, avec 77 contrats signés cette année, soit l'équivalent du volume de l'année dernière.



Le dispositif des contrats aidés a connu d'importantes nouveautés en 2017. Au delà de l'appellation "parcours emploi compétences" (PEC), c'est un véritable parcours de développement des compétences qui est désormais recherché. L'employeur, qui doit relever exclusivement du secteur non-marchand (collectivité, association, secteur sanitaire...) a pour obligation d'assurer le tutorat effectif du salarié recruté en PEC, mais aussi une **formation** qui soit autant que possible certifiante ou diplômante. Ces engagements font l'objet d'un document écrit, co-signé par le salarié, l'employeur et le prescripteur (Pôle Emploi, Mission locale, Cap Emploi). Le taux de prise en charge par l'État d'une partie de la rémunération du salarié est désormais de 40 à 50 %.

Ces changements n'ont en rien affecté l'intérêt de ces contrats, qui constituent toujours d'excellents outils d'intégration et d'accompagnement de demandeurs d'emploi en difficulté, dans le cadre de leur retour vers l'emploi.

835

contrats dans le département

PARTICIPATION AU LANCEMENT D'UN SERVICE DE REMPLACEMENT AGRICOLE

L'agriculture dans le département de l'Ain se situe à un tournant. Après plusieurs décennies d'agrandissement, de regroupements en formes sociétaires, de baisse de la main d'œuvre familiale, les exploitations agricoles voient leurs besoins en personnel évoluer.



La demande de remplacement est de plus en plus forte, notamment lors d'événements particuliers tels que des congés ou des accidents. Les principaux acteurs agricoles du département se sont ainsi associés autour d'un projet, visant à créer un **pôle départemental de l'emploi partagé**.

La démarche vise à répondre de manière réactive et efficace à tous les besoins de partage de main d'œuvre, qu'ils soient en remplacement ou en complément, grâce à un vivier de personnel formé et disponible. Elle viendra compléter l'offre des services locaux de remplacement et du groupement d'employeurs départemental.

Dans cette optique, un **guichet unique de l'emploi agricole** sera créé. Animé sur le plan commercial par un développeur, il va promouvoir l'emploi agricole et faire connaître l'offre du service de remplacement. Ce projet doit permettre de recruter au minimum quatre salariés.



LE SOUTIEN DE L'ÉTAT

Compte tenu de l'intérêt du projet, déjà soutenu par le conseil départemental de l'Ain, le préfet a décidé de solliciter la participation d'une entreprise relevant du secteur agricole et soumise à une obligation de revitalisation. Elle a accepté d'apporter un concours financier décisif à la mise en place de ce nouveau service. Cette initiative devrait permettre de soutenir l'emploi agricole dans le département et de contribuer à de meilleures conditions de travail pour les agriculteurs.

ZOOM SUR LE PAIEMENT DES AIDES AGRICOLES

Les dossiers du millésime 2016 concernant le premier pilier de la politique agricole commune ou les aides liées aux surfaces sont instruits et payés, en dehors de l'assurance récolte et des mesures agroenvironnementales et climatiques

L'instruction du millésime 2017 des dossiers liés à la surface débute en fin d'année. La situation se normalise pour les dates de paiement.

Les dossiers relatifs à l'agriculture biologique et aux mesures agroenvironnementales et climatiques, déposés en 2015, sont instruits et les agriculteurs ont été payés.

Les outils d'instruction et de paiement des aides aux projets sont progressivement mis à disposition des services de l'État par le conseil régional, autorité de gestion du programme de développement rural Rhône-Alpes 2014-2020. La direction départementale des territoires assure le rôle de guichet unique et de service instructeur. La maîtrise rapide de ces outils permet le versement de 2,4 millions d'euros, qui financent principalement des bâtiments d'élevage et des matériels acquis par des coopératives d'utilisation de matériel agricole. Cela représente le quart des aides versées en 2017 au niveau de la région Rhône-Alpes au titre du plan de compétitivité et d'adaptation des entreprises agricoles.



L'AGRICULTURE DANS L'AIN

47% DU
TERRITOIRE

OCCUPÉS PAR DES
SURFACES
AGRICOLES

11 000 ha
DE SURFACES
EN BIO

8 100

ACTIFS AGRICOLES
PERMANENTS



10 A.O.P.

12 I.G.P.



4 000

EXPLOITATIONS



3

MILLIONS DE
VOLAILLES



185 000 BOVINS



134 000 PORCINS

32 000 OVINS-CAPRINS

2 500

ÉLÈVES EN
FORMATION AGRICOLE



ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES DEMANDEURS D'ASILE



L'année 2017 a été marquée à nouveau par le niveau élevé des arrivées de demandeurs d'asile dans le département et par le délai d'attente important pour la convocation au guichet unique des demandeurs d'asile situé à la préfecture du Rhône, première étape pour l'examen de leur dossier par l'OFPPRA.

La plateforme d'accueil des demandeurs d'asile dans l'Ain (PADA), gérée par l'association Alfa3A a accueilli au total :

927

**personnes soit + 11,6%
par rapport à 2016**

Le dispositif d'hébergement, qui a fonctionné avec un total de **1 439 places**, s'est enrichi de deux nouvelles structures de :

- 85 places gérées par ADOMA suite au rachat d'un hôtel à Peronnas ;
- 70 places gérées par l'ADSEA à Villars-les-Dombes.

En outre, près de 110 personnes ont été hébergées dans des établissements hôteliers commerciaux, soit un total annuel de **32 370 nuitées**.

Au terme de leur demande d'asile, **180** personnes ont obtenu dans le département le bénéfice de la protection internationale. Afin d'accompagner les plus vulnérables d'entre eux vers une installation autonome et durable, Alfa 3A propose 125 places d'hébergement provisoire.

Les demandeurs déboutés du droit d'asile ont vocation à retourner dans leur pays d'origine, notamment dans le cadre d'un dispositif d'aide au retour volontaire. Dans l'attente, les plus vulnérables peuvent se voir proposer un hébergement par Alfa 3A.

L'effort financier de l'État pour l'ensemble de ces dispositifs d'accueil et d'hébergement des migrants s'est élevé à **5 830 432 €**.

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'HÉBERGEMENT ET D'HABITAT

En 2017, la politique locale s'est mise en œuvre autour des trois outils prévus au plan départemental pour le logement et l'habitat 2016-2022 élaboré avec le Conseil départemental. Ils permettent de mobiliser la réserve préfectorale de **8 000 logements sociaux** :

- 1 644** demandes labellisées prioritaires, 64% de relogés
- 5** réunions de la commission "cas bloqués", 9 relogements
- 47** recours DALO, suivis de 27 relogements



Ces dispositifs sont complétés de l'aide "accompagnement vers et dans le logement" qui a bénéficié d'un budget de **123 000€** en 2017. Mise en œuvre par les centres d'hébergement et de réinsertion sociale, elle a permis la réalisation de **791 mesures**.

Parallèlement aux chantiers du plan départemental, deux missions essentielles ont été poursuivies :

- l'accompagnement des EPCI concernés par la mise en place d'une conférence intercommunale du logement et d'un plan partenarial de gestion de la demande ;
- la poursuite de la médiation pour l'accueil des gens du voyage et l'accession à un habitat adapté.

7 394 295€ d'effort financier consenti par l'État pour l'habitat et l'accompagnement social vers le logement

ZOOM SUR L'HÉBERGEMENT

Le dispositif d'hébergement, constitué de cinq CHRS situés à Bourg-en-Bresse, Gex, Oyonnax, Bellegarde-sur-Valserine et Ambérieu-en-Bugey, a été **renforcé de treize places**.

L'activité du 115 est demeurée à un niveau similaire à celui de 2016, avec toujours des territoires plus concernés : Bourg-en-Bresse, Plaine de l'Ain, Pays de Gex.

Le dispositif a été renforcé pendant la période hivernale par :

- la mise en place d'une maraude à Gex ;
- la préparation d'un centre d'hébergement hivernal de **85 places**, géré par l'association Tremplin, afin d'éviter les inconvénients de la mobilisation d'un gymnase municipal.

ASSURER LA COHÉSION TERRITORIALE PAR LA POLITIQUE DE LA VILLE



La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, notamment en termes de taux de chômage, et à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers défavorisés.

Ces objectifs principaux ont été réaffirmés en 2017 avec l'annonce de la **sanctuarisation des crédits** sur la durée du quinquennat, tant au niveau de la rénovation urbaine que des actions de développement économique et de cohésion sociale.

L'accent a été mis sur la **labellisation d'actions** innovantes (comme à Bourg-en-Bresse et à Oyonnax), la mise en place d'une politique de **co-construction**, et l'association de toutes les parties prenantes par le biais de l'animation d'**ateliers thématiques** territoriaux.

Un appui humain, par les délégués du préfet, et financier, a été apporté au fonctionnement des conseils citoyens, interface privilégiée avec les habitants.



7 contrats de ville signés

- Ambérieu-en-Bugey
- Bellignat
- Bourg-en-Bresse
- Ferney-Voltaire
- Montluel
- Oyonnax
- Saint-Genis-Pouilly

9

quartiers prioritaires politique de la ville

19 720
habitants
concernés

Une évaluation a été faite au cours de l'automne 2017, avec la collaboration d'élèves de l'IRA de Lyon. Elle a conclu à une bonne gouvernance des contrats de ville et à la poursuite d'objectifs pertinents.

841 185€
mobilisés par l'État en plus des crédits de droit commun

LANCEMENT DE NOUVEAUX PROGRAMMES DE RENOUVELLEMENT URBAIN



Dans le cadre des contrats de ville, **trois protocoles de préfiguration** ont été signés afin de lancer de nouveaux programmes de renouvellement urbain :

- Bourg-en-Bresse pour le quartier du pont des chèvres ;
- Oyonnax-Bellignat pour les quartiers de la Plaine et du Pré des Saules ;
- Ambérieu-en-Bugey pour le quartier des courbes de l'Albarine.

Ces projets tendent à apporter une réponse aux enjeux urbains des quartiers prioritaires **en cohérence** avec l'ensemble des autres dimensions de la politique de la ville : emploi, développement économique et cohésion sociale.

L'année 2017 a été marquée par la réalisation d'**études** portant sur le volet urbain et sur le volet habitat, ainsi que par l'animation des instances de concertation avec la population et les acteurs du territoire. Pour chaque quartier, un **plan guide**, fil rouge de la transformation urbaine, a été proposé.

Les projets définitifs seront formalisés par les collectivités porteuses dans des **conventions pluriannuelles** qui seront signées à la rentrée 2018. Elles permettront le commencement des premiers travaux dès l'automne.

CHIFFRES CLÉS

Au plan national : **10 700** logements actés en démolition par l'ANRU en amont des protocoles de préfiguration.

3 000 logements en réhabilitation.

2 300 logements en reconstruction hors site.

POUR SUIVRE LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Les établissements ouverts au public doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap.

Les établissements non-conformes aux règles d'accessibilité sont tenus de s'inscrire à un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) qui permet d'engager les travaux nécessaires dans un délai limité.

Au 31 décembre 2017 dans l'Ain :

3 330 ERP sont déclarés accessibles

4 902 ERP sont engagés dans un Ad'AP

168 655 000 € mobilisés
dans les 8 années à venir

Sur les 407 communes que compte le territoire, seules **onze** n'étaient pas à jour de leurs obligations en fin d'année 2017. Elles seront relancées par les services de la direction départementale des territoires cette année.

Pour 2018, plusieurs actions sont prévues :

- la possibilité de déclaration **en ligne** des attestations de conformité ;
- la **géolocalisation** des ERP entrés dans la démarche ;
- l'**assouplissement** des normes par les projets de loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) et pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC).



PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES



Le tour de France de l'égalité

a été initié le 4 octobre 2017 par le Premier ministre et la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il a donné lieu à :

824 ateliers départementaux

50 000 participants

Dans l'Ain, **20** ateliers ont permis d'écouter **155** femmes et hommes sur le thème de l'égalité au quotidien.

Certaines des propositions formulées en ateliers seront retenues et serviront de feuille de route à la grande cause nationale du quinquennat.

Par ailleurs, le 10 octobre 2017 la commission départementale de **sortie de la prostitution** et de lutte contre la traite des êtres humains a été installée par le préfet. L'association AVEMA a été agréée pour assurer l'accompagnement des personnes en sortie de prostitution.

Le 19 décembre 2017, le Département et L'État ont organisé une conférence sur le thème "**la contraception, un droit acquis?**" à l'occasion du 50ème anniversaire de la loi Neuwirth. Au total, 190 collégiens, lycéens et professionnels de l'éducation ont pris part à cet évènement.

Enfin, au vu du bilan des violences faites aux femmes, des dispositifs à mieux faire connaître sont identifiés : le téléphone grave danger, les dispositions permettant l'éviction du conjoint violent et l'action des intervenants sociaux en police et gendarmerie.



AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE DES JEUNES EN SERVICE CIVIQUE



Au-delà du développement quantitatif des missions proposées, l'enjeu est que le service civique apporte une réelle **plus-value** dans la construction du parcours citoyen des jeunes et qu'il soit un levier pour le projet socio-professionnel des volontaires. Ainsi, un effort particulier a été apporté au développement de la **qualité des missions** proposées. Cela s'est traduit par :

- un accompagnement particulier dans la définition des missions ;
- la programmation de formations gratuites à destination des gestionnaires administratifs et tuteurs ;
- la mise en place de contrôles au sein des structures d'accueil.

L'État a développé la gouvernance locale du service civique en mettant en place un **comité de coordination départemental**.

Ce comité a vocation à rassembler les principaux acteurs de terrain mobilisés dans l'Ain : services publics, associations, collectivités territoriales accueillant des volontaires, missions locales et réseau information jeunesse.



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun
au service de tous

Lors de la réunion d'installation du 10 novembre 2017, il a été décidé d'axer les travaux du comité sur la question de la simplification de l'accès au service civique pour les jeunes et les structures d'accueil intéressées, tout particulièrement en milieu rural.

289 jeunes
ont effectué un service
civique dans le
département
en 2017

FAIRE VIVRE LE DEVOIR DE MÉMOIRE



En 2017, le service départemental de l'Ain de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre a accompagné :

19 projets portés par des associations, des écoles, des collectivités locales

117 217€ de subventions accordées



réalisation d'expositions, de voyages pédagogiques, de spectacle, de parcours de mémoire

Le service organise tous les ans, dans les salons d'honneur de la préfecture, la cérémonie de remise des prix du **concours national** de la résistance et de la déportation.

Le thème de 2017 : *“ S'engager pour libérer la France ”*



Depuis 2013 les comités départementaux du **centenaire**, présidés par les préfets de départements, se réunissent afin d'identifier, d'évaluer et de transmettre à la mission du centenaire les projets départementaux de qualité pouvant être soumis à labellisation.

Ainsi, en 2017, **5** projets ont été soumis au comité et trois ont été labellisés.

Développement des territoires

16

VEILLER À LA COHÉRENCE DE L'OFFRE DE LOGEMENTS

2017 a été marquée par le travail préalable à la reconduction de la **convention de délégation de compétence** 2012-2017, organisant le transfert du pouvoir d'attribution des « aides à la construction de logements » du préfet au président du Conseil départemental.

Sur les bases du bilan de la délégation précédente et du plan départemental de l'habitat, une nouvelle convention de délégation a été élaborée pour les six prochaines années. Elle prévoit le financement de :

12 000 *logements locatifs sociaux*

2 000 *logements en accession sociale à la propriété*

3 900 *réhabilitations de logements du parc privé*



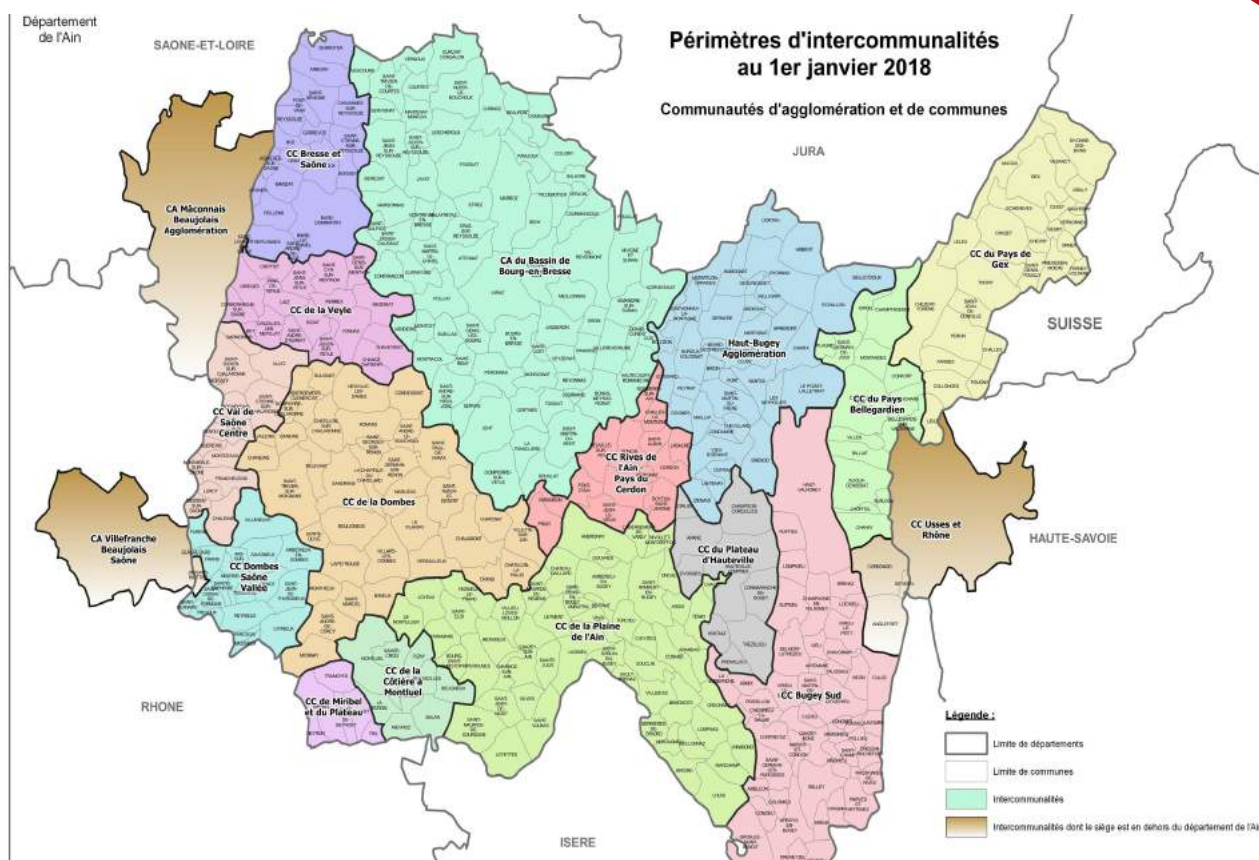
Le **5^e bilan triennal** de la mise en œuvre de la loi solidarité et renouvellement urbain, a été réalisé en 2017 pour la période 2014-2016.

À l'échelle départementale, la dynamique de production de logements sociaux est bonne.

Seules les communes de Beynost et Dagneux ont été déclarées carencées par arrêtés préfectoraux du 11 décembre 2017.



ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS DE L'INTERCOMMUNALITÉ



Depuis le 1er janvier 2017, les communes de l'Ain sont **regroupées** au sein d'une communauté d'agglomération et de quatorze communautés de communes. Cinq communes sont membres d'EPCI ayant leur siège dans un autre département. La communauté de communes Haut-Bugey s'est transformée en communauté d'agglomération le 1er janvier 2018.

Population moyenne des EPCI de l'Ain :

22 335 en 2016

42 116 en 2017

Ces EPCI plus étendus ont également vu leurs **compétences renforcées** par la loi. Les services de l'État les ont accompagnés :

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
 - Compétence économique élargie avec la gestion des zones d'activités, des zones touristiques et de l'immobilier d'entreprises ;
 - Compétence eau et assainissement dès 2020.
- L'évolution des compétences a entraîné pour les communautés de communes une modification des conditions d'éligibilité à la dotation globale de fonctionnement (DGF) bonifiée. Elles devaient pour bénéficier de cette dotation, exercer au 1er janvier 2018, 8 des 12 groupes de compétences prévus à l'article L 5214-2131 du CGCT (contre 6 des 11 groupes de compétences au 1er janvier 2017). Certaines communautés ont ainsi modifié leurs statuts pour se doter de compétences supplémentaires.
 - 10 des 13 communautés de communes de l'Ain bénéficient de la DGF bonifiée.

POUR SUIVRE LE DÉPLOIEMENT DES MAISONS DE SERVICE AU PUBLIC



Le dispositif des maisons de service au public (MSAP) a été mis en place il y a **deux ans** avec l'installation de la première maison dans le bureau de Poste de Poncin.

Les MSAP articulent en un lieu unique présence humaine et outils numériques. Elles forment une des réponses aux attentes du public de disposer d'une offre de proximité et d'accompagnement dans ses démarches administratives, en particulier en milieu rural.

Une MSAP a été créée en 2017 dans les locaux du centre social et culturel des Sept lieux à Hauteville-Lompnès. Elle est portée par la communauté de communes du plateau d'Hauteville et financée à 25 % par l'État (50 % par la communauté de communes et 25 % par le fonds interopérateur).

Elle implique :

- Pôle emploi
- la Caisse d'allocations familiales
- la Caisse primaire d'assurance maladie
- la Mutualité sociale agricole



13

MSAP dans le département

dont deux créées à Gex et à Nantua au début de l'année 2018

SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES TERRITOIRES

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

10 794 549 € ont été attribués à **255** dossiers d'investissement portés par les collectivités de l'Ain. Cela représente une augmentation de 12,42 % par rapport à l'année 2016. Le montant moyen de subvention est de **42 331,56 €**.

La DETR, qui a vu son montant quasiment doubler depuis 2010, est désormais le dispositif financier de soutien des investissements locaux le plus important et le plus adapté au secteur rural.



La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

- **4 805 016 €** ont été attribués à **57** dossiers d'investissement portés par les collectivités de l'Ain dont 1 169 605 € pour des projets inscrits aux contrats de ruralité. Le montant moyen de subvention est de **84 298,52 €** soit le double que pour la DETR.
- Davantage encore que pour la DETR, il est recherché un effet levier immédiat en n'accordant de subvention qu'aux projets en état de démarrer rapidement.

15 599 565 €
injectés dans
l'économie locale

Les autres concours financiers de l'État

- La dotation globale de fonctionnement des communes (**DGF**) a diminué de 17,43 % entre 2016 et 2017 du fait de la contribution au **redressement des finances** publiques à laquelle les collectivités ont été soumises cette année encore.
- En revanche, les dotations de **péréquation** (dotation de solidarité rurale et dotation de solidarité urbaine) ont continué de progresser respectivement de 8,48 % et de 9,68 %. Il en est de même pour la DGF du Département en baisse de 17,68 % alors que la DGF des établissements publics de coopération intercommunale a augmenté de 10,65 % (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation).



En 2018, stabilisation du montant de la DGF à hauteur du montant 2017



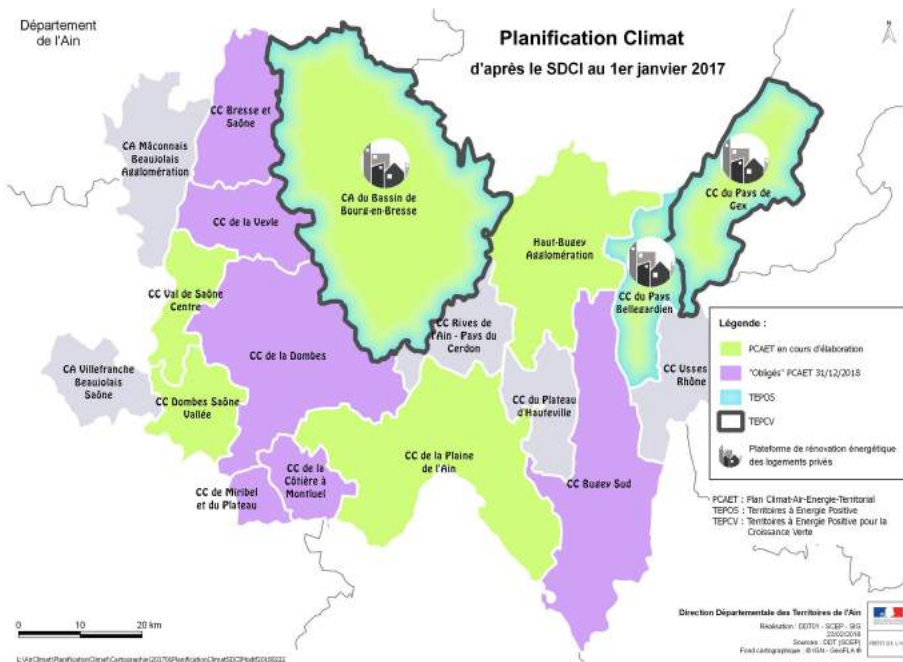
VEILLER À LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET METTRE EN ŒUVRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'hiver et le printemps 2017 ont été marqués par un fort déficit pluviométrique. La saison estivale a démarré avec des nappes d'eau souterraines peu rechargées et des sources présentant des débits déjà faibles.

Les rares pluies estivales, associées à des épisodes de canicule, ont mis à mal les **ressources en eau**. Face à cette situation, le préfet a organisé deux réunions du comité départemental de vigilance sécheresse et signé trois arrêtés de limitation temporaire des usages de l'eau. Ainsi, après avoir été placé en situation de vigilance, le département de l'Ain a été déclaré en situation d'alerte sur la plaine et en crise dans le Pays de Gex.



Cette situation hydrologique compliquée a nécessité un suivi renforcé de la situation écologique de la rivière d'Ain. Sept lâchers d'eau au niveau du barrage d'Allement ont été nécessaires pour maintenir une température acceptable pour la faune piscicole et arracher les algues.



La transition énergétique touche de nombreux éléments de notre cadre de vie (bâtiments, mobilités, agriculture, énergies, déchets). Elle s'étudie localement à travers les plans climat énergie territoriaux (**PCAET**). Les services de l'État accompagnent les territoires dans l'élaboration et le suivi de ces documents stratégiques et opérationnels. Sept territoires sont aujourd'hui engagés dans cette démarche.

Les services de l'État suivent la mise en œuvre des actions des territoires à énergies positives pour la croissance verte (**TEPCV**). Les territoires lauréats de l'appel à projet lancé en 2015 sont le pays de Gex et le Bassin de Bourg-en-Bresse Agglomération.

L'État soutient également le développement des projets d'**énergies renouvelables**. Un comité départemental « énergies renouvelables » a été créé pour le suivi et l'accompagnement des projets des différentes filières (éolien, solaire, méthanisation, bois).

Sécurités 21

LUTTER CONTRE LE TERRORISME ET LA RADICALISATION

Aucun signal de passage à l'acte violent imminent n'a été détecté en 2017 dans le département. Le nombre d'**individus suivis** au titre de la radicalisation est en légère hausse, principalement du fait de l'activité des services spécialisés.

La préparation à d'éventuelles attaques a conduit à **former** policiers (BAC) et gendarmes (PSIG Sabre) aux techniques d'intervention en cas d'évènement terroriste. Un exercice « tuerie de masse » a été conduit à Ekinox en mars 2017.

La prévention contre les actes de terrorisme, en application du plan **Vigipirate**, s'est largement appuyée sur les consignes données aux organisateurs de manifestations recevant du public : fouilles et palpations ; présence d'agents de sécurité ; formation des personnels ; dispositifs anti-véhicules béliers. Dix-huit réunions de sécurisation se sont tenues en préfecture sur l'année (notamment pour le Sylak festival, le Printemps de Pérouges ou la Fête de la musique).



STOP-DJIHADISME.GOU

RADICALISATION
VIOLENTE,
ENRÔLEMENT
DJIHADISTE.

FAMILLES, AMIS : SOYEZ VIGILANT

Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation

0 800 005 696 Service & appel gratuits

@stopdihadisme Stopdihadisme

A red poster with white and black text. At the top, it says 'STOP-DJIHADISME.GOU'. Below that, in large white letters on a black background, it reads 'RADICALISATION VIOLENTE, ENRÔLEMENT DJIHADISTE.'. Further down, it says 'FAMILLES, AMIS : SOYEZ VIGILANT'. At the bottom, it provides contact information: 'Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation' and '0 800 005 696 Service & appel gratuits'. Social media handles '@stopdihadisme' and 'Stopdihadisme' are also listed.

LUTTER CONTRE LES TRAFICS ET L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE



L'activité des services de la **police aux frontières** s'est densifiée en 2017 par rapport à l'année précédente :

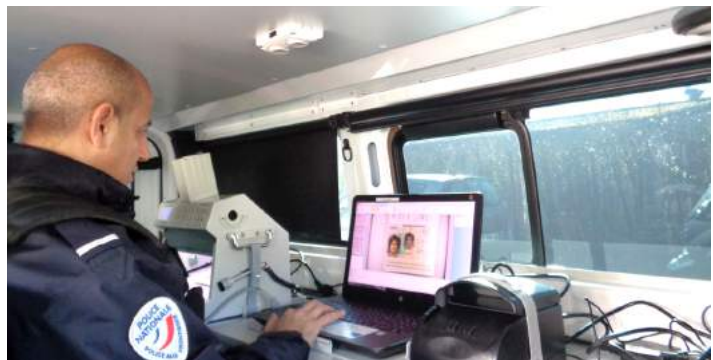
- 815 étrangers en situation irrégulière **interpellés** → **+17%**
- 1 243 **refus** d'entrée → **+6%**
- 352 **éloignements** (251 éloignements forcés et 101 départs aidés) → **+10%**

Les opérations de sécurisation de la frontière, menées pour partie avec le concours de la force Sentinelle, ont permis de lutter contre la fraude documentaire et les trafics de produits interdits.

Les **services douaniers** ont également concouru au rétablissement des contrôles aux frontières comptant 1315 refus d'entrée, soit une hausse de 195% par rapport à l'année 2016.



Depuis le mois de novembre 2017, un dispositif d'astreinte couvrant les soirées de semaine a été créé en préfecture. Il permet aux services de l'État de gérer les procédures d'éloignement des personnes en situation irrégulière dans le délai de 16h à compter du placement en retenue. Cette astreinte s'ajoute à celle déjà en place le week-end.



LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE DU QUOTIDIEN

Le département de l'Ain est davantage **préservé** de la délinquance générale qu'une grande partie du reste du territoire national. Les chiffres y sont inférieurs, notamment en matière de :

- Vols de véhicules pour lesquels une baisse de 20% a été observée par rapport à 2016.
- Violences non crapuleuses, malgré une stagnation du nombre de faits sur l'année (1 994 en 2017 contre 1 897 en 2016).

Toutefois, des **points de vigilance** ont été identifiés sur certains indicateurs qui dépassent la moyenne nationale. Ils concernent :

- Les cambriolages de logement, en progression de 9 %, en particulier dans le pays de Gex et sur la Côtière.
- Les destructions et dégradations, en hausse de 17 %, en partie liée à des faits constatés à Oyonnax. Un plan d'actions spécifique pour Oyonnax est mis en œuvre en 2018.



En réponse aux agressions de sapeurs-pompiers et à la hausse des incendies en milieux urbains, le SDIS, la gendarmerie et la police nationale ont conclu un **protocole** définissant des modalités d'intervention communes en cas de violences urbaines.



Il concerne Bourg-en-Bresse, Oyonnax et le ZSP Miribel-St-Maurice-de-Beynost

ZOOM SUR LA ZONE DE SÉCURITÉ PRIORITAIRE DE MIRIBEL-ST-MAURICE DE BEYNOST

La situation sécuritaire dans la ZSP se caractérise par une hausse des cambriolages et des dégradations. Néanmoins, le niveau de délinquance général y est contenu, notamment par un renforcement des moyens de sécurité et de renseignement. Une plus forte affectation de l'escadron de gendarmes mobiles au sein de la zone est un objectif pour l'année 2018.



AGIR POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



En mai 2017, un **plan d'urgence** pour la sécurité routière a été lancé avec pour axes principaux l'augmentation et la diversification du nombre de contrôles répressifs et le développement des contrôles banalisés. Il s'agit de lutter contre les comportements déraisonnables des usagers de la route (vitesse, téléphone portable, consommation d'alcool ou de drogue).

118 305

heures agents dédiées aux contrôles routiers

1 876

permis suspendus

7 494

infractions enregistrées sur le nouvel itinéraire protégé Loyettes-Bourg



Le **bilan** 2017 fait état :

- d'une **baisse significative** du nombre de personnes décédées sur les routes (de 59 à 44 soit une baisse de 25 %), à la fois en zone police (-10 morts) et en zone gendarmerie (-4 morts).
- d'une **stabilité** du nombre d'accidents (409 contre 392 en 2016) et de personnes blessées (572 contre 593 en 2016) qui s'explique par la hausse du trafic dans le département ainsi que par la persistance des comportements dangereux des usagers de la route.







L'accidentalité routière dans l'Ain demeure supérieure à la moyenne nationale. C'est pour cette raison, qu'en parallèle aux sanctions, de nombreuses actions de prévention ont été conduites par le **pôle sécurité routière**.



GARANTIR LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

Veiller à la qualité et à la sécurité de l'alimentation

Les professionnels sont contrôlés par les services vétérinaires et la répression des fraudes à tous les stades de la filière. Ainsi, ont été réalisés en 2017 :

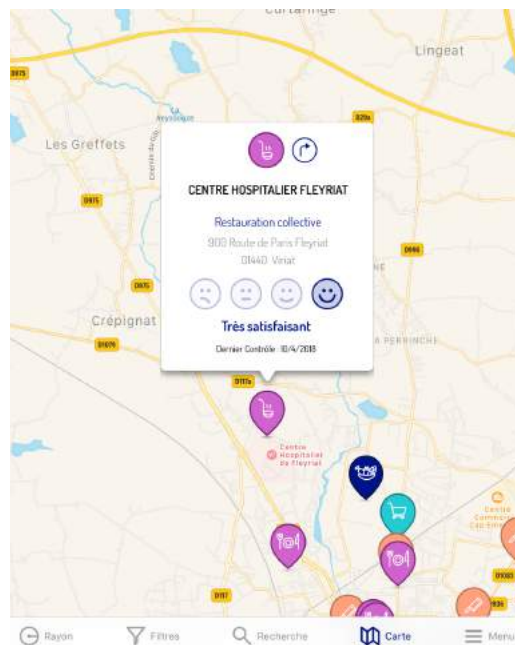
- 416 880 inspections de carcasses en abattoir 
- 265 contrôles dans les établissements agro-alimentaires
- 469 contrôles à la remise directe au consommateur 
- 128 contrôles en restauration collective 
- 7 901 certificats de conformité des denrées alimentaires délivrés en vue de l'exportation 



Les conclusions des contrôles sanitaires sont consultables sur www.alim-confiance.gouv.fr depuis le mois d'avril 2017.

133 enquêtes au titre de la protection animale dans les élevages (contre 59 en 2016)

Les cheptels font également l'objet d'une surveillance sanitaire particulière de la part des services vétérinaires, tout comme les animaux de compagnie importés illégalement. Les services ont fait face à **143** foyers déclarés en 2017 (essentiellement de fièvre catarrhale et d'influenza aviaire) et procédé à **150** mises sous surveillance.



Protéger la sécurité et les intérêts économiques des consommateurs



Le service de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes veille à la protection des intérêts économiques du consommateur, à la loyauté de l'information qui lui est délivrée et à la conformité des produits.

Ces missions ont donné lieu à **1 183** visites ; **30** enquêtes suite à des plaintes ; **217** avertissements, **167** injonctions de mise en conformité et **73** dossiers contentieux.

ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA DÉFENSE CIVILE



L'activité du SDIS a fortement progressé en 2017 :

8% de hausse d'activité par rapport à 2016

Des événements d'ampleur ont également marqué l'année comme le renfort de 104 personnels dans la lutte contre les feux de forêt du sud de la France ou l'incendie à Hautecourt-Romanèche.

Le centre de traitement de l'alerte (CTA-CODIS) a connu la même tendance avec un total d'appels sur l'année de **159 038** soit une hausse de 33,6 % par rapport à l'année précédente.

7 494

Plusieurs **situations de crise** ont nécessité une coordination inter-services, justifiant l'activation du centre opérationnel départemental (COD) en préfecture : incidents au CNPE ; accident d'un avion de tourisme ; éboulement rocheux à Culoz.

En complément, plusieurs **exercices** d'ampleur ont été menés avec l'ensemble des services sur l'ensemble de l'année : accident de bus dans le tunnel de la Chamoise, ; crash aérien avec de nombreuses victimes ; acte de malveillance au CNPE ; gestion de la viabilité hivernale.

Le développement d'une culture de la sécurité a également été un axe de travail. Cela s'est traduit par la signature de trois conventions avec l'éducation nationale créant des classes de **cadets de la sécurité** dans trois collèges du département (Ceyzériat, Montrevel et Prévessins-Moëns).

Modernisation 27



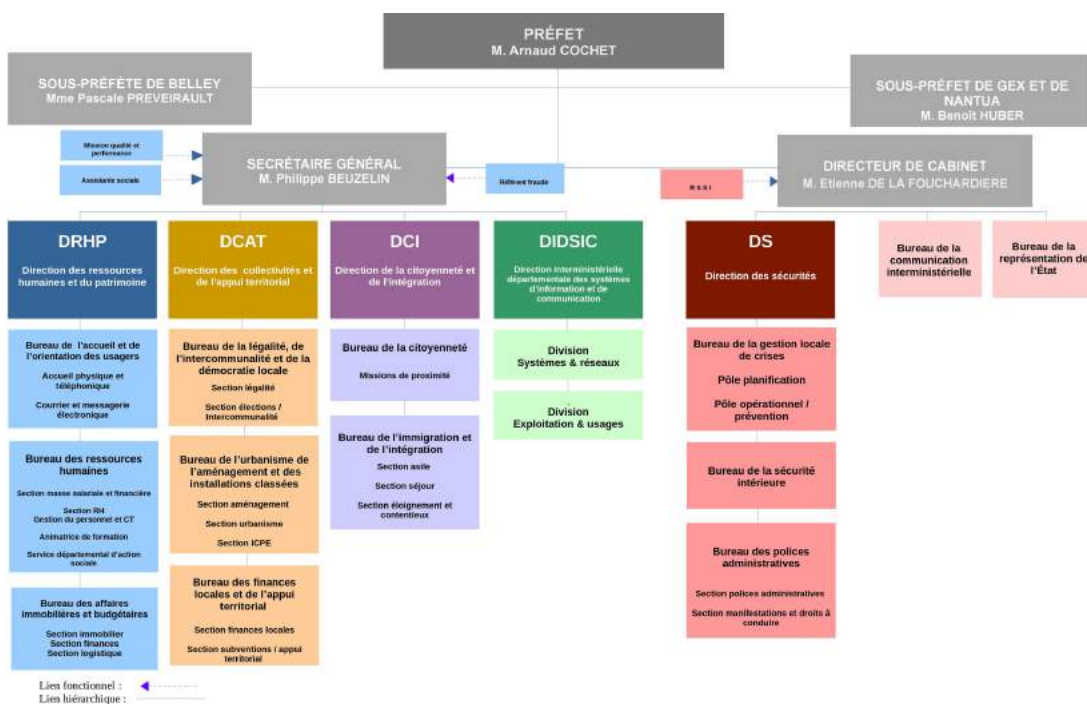
Depuis la mise en œuvre du plan préfectorales "nouvelle génération", la préfecture et les sous-préfectures n'ont **plus de guichets** et n'accueillent plus de public, à l'exception des étrangers en demande de titres de séjour.

Pour l'accomplissement des démarches en ligne, des **points d'accès numériques** ont été créés. À Nantua, la sous-préfecture accueille également une MSAP dans le cadre d'un partenariat avec Haut-Bugey Agglomération.

Un vaste plan de formation et de mobilité a été mis en place, pour accompagner les directions et les agents dans leur restructuration.

76

mobilités en 2017, soit près de la moitié des effectifs

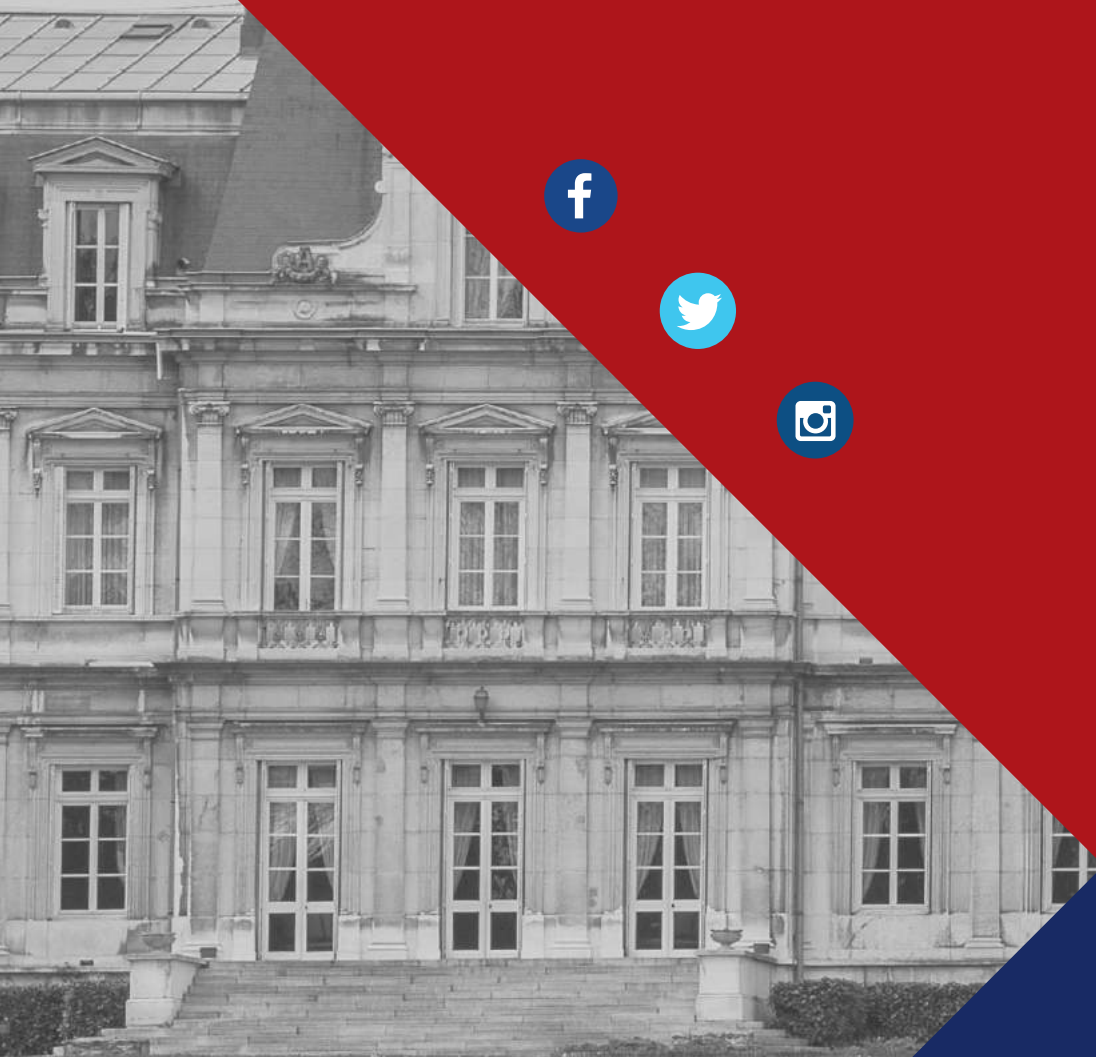


La préfecture a concentré ses moyens vers les **missions prioritaires** pour le ministère de l'Intérieur : la sécurité de nos concitoyens, la lutte contre les fraudes, le contrôle de légalité et la coordination interministérielle de l'action publique.

L'**organigramme remanié** a conduit à un cabinet du préfet renforcé en charge des questions de sécurité, de représentation et de communication.

Une direction unique concentre désormais l'ensemble des moyens de l'action de la préfecture à l'intention des collectivités.

Les arrondissements de Gex et Nantua ont été jumelés et les compétences des trois sous-préfectures renforcées.



www.ain.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AIN

Conception et réalisation : préfecture de l'Ain,
bureau de la communication interministérielle
Crédit photo : Claire Decraux - Annie Campan
- Marie Chopard - Rosalie Feurtet - Stéphane
Jourdan - DDT01 - ministère de l'Intérieur
Pexel - Pixabay - Google maps